



COMMUNE D'AUTHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUILLET 2023

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	01
Votants :	12
date de convocation :	26/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,

Étaient présents : M. BOURRÉE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, Mme FERRAND Joëlle, M. FERRAND Arnaud, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents : M. JOB David, M. HÉMOND Nicolas,

Excusés :

Pouvoirs : M. FORBIN Paternie à M. CINTRAT Jean-Luc.

M. Arnaud FERRAND est désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/046– PARTICIPATION 2022- ASSOCIATION BABY'S POILS EN GALERE

Mme le Maire rappelle aux membres présents l'approbation de la convention de prise en charge des animaux errants lors du conseil municipal du 30 juin 2022. Celle-ci prévoit une participation de 20 € par animal stérilisé, le bilan 2022 présente un total de 4 animaux.

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le versement de cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- Accepte de verser une participation de 80 € -quatre-vingt Euros- à l'association SOS baby's poils en galère ;
- Autorise Mme le Maire à ordonnancer cette dépense sur le compte 65748.

DCM 2023/047– DÉCISION MODIFICATIVE 1/2023-

Mme le Maire donne lecture du mail du SGC en date du 15 juin dernier demandant une régularisation du compte 775. Elle expose qu'il faut également prévoir des crédits pour les dépôts de garantie de loyer au compte 165.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- Accepte la décision modificative telle que présentée en annexe ;
- Autorise Mme le Maire à procéder à son enregistrement et en aviser le trésorier.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	500.00 €	500.00 €
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total Général		1 000.00 €		1 000.00 €

**DCM 2023/048– D.E.C.I. -
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
ET D'UTILISATION DU LOGICIEL CRPLUS**

Le 19 mai 2022 le conseil municipal a délibéré sur la création d'un service de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Dans la continuité de ce dispositif, le SDIS 41 met à disposition des collectivités un logiciel dénommé Crplus servant à la gestion collaborative des Points d'Eau Incendie et le partage de données. La formation et l'utilisation du logiciel sont gratuits.

Pour bénéficier de ce logiciel, la commune doit valider la convention jointe à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- Accepte la convention avec le SDIS jointe en annexe ;
- Autorise Mme le Maire à la signer et mener à bien cette opération.

**DCM 2023/049– CRÉATION DE 2 POINTS D'EAU INCENDIE
(Gondoubart et la Remetterie- hors agglomération)**

Mme le Maire rappelle que le 23 mars dernier des travaux de voirie et de pose de PI ont été attribués à la société HUBERT & Fils pour

1. voirie poulaillers route du Boulay 5.519,99 TTC

2. pose d'un PI la Taradonnière 6.262,33 € TTC.

Considérant que le projet 1 n'a plus lieu d'être étant donné que la voirie a été refaite après passage de la fibre, le montant attribué est reporté sur la **pose d'un PI à Gondoubart** ;

Considérant le projet de hangar agricole couvert en panneaux photovoltaïques le projet 2 peut être transféré sur le **lieudit la Remetterie**, lieu du projet nécessitant une couverture incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- Accepte le transfert des crédits ouverts sur les nouveaux projets retenus ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire à négocier auprès de l'entreprise HUBERT & Fils pour mettre en œuvre ces modifications.

DCM 2023/050– ÉCHANGE DE TERRAIN – NOMINATION D'UN NOTAIRE ET DÉLÉGATION AU MAIRE

Considérant la demande d'un administré souhaitant border sa propriété et délimiter les emprises communales,

Considérant l'étroitesse de passage sur le chemin de la Fontaine bordant cette propriété,

Il a été convenu d'un commun accord de procéder à un échange de terrain à l'issue de l'opération de bornage, pris en charge pour moitié par chaque partie, suivant le plan annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- Valide l'échange de terrain tel que procédé lors du bornage ;
- Désigne l'étude de Maîtres Berthelot et Lemoine pour procéder aux actes nécessaires ;
- Décide que les frais d'actes seront à la charge de la commune d'Authon ;
- Autorise Mme le Maire à représenter la commune dans cette affaire.

DCM 2023/051– RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ – OUVERTURE D'UN APPEL D'OFFRES

Considérant la décision 2021/49 du 29 avril 2021 arrêtant le projet de restructuration de la salle de convivialité, les délibérations 2021/55 désignant le maître d'ouvrage et 2021/79 approuvant l'avant-projet sommaire ;

Vu les documents de consultation des entreprises reçues et validés le 05 juillet 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- Décide d'ouvrir un appel à consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique ;

- De déposer l'appel d'offres via le site www.pro-marchespublics.com;
- Dit que les offres doivent être déposées au plus tard le LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 à 12 H 00 ;
- Autorise Mme le Maire à procéder à toutes démarches relatives à cette consultation.

QUESTIONS DIVERSES

- **POINT CANTINE**

Mme Oury présente la situation financière de l'association cantine et l'augmentation des tarifs pour la prochaine rentrée. Mme le Maire demande où en sont les statuts et l'élection d'un bureau sans obtenir de réponse.

Des réunions avec l'organisme DLA ont eu lieu mais n'ont pas permis à ce jour d'avancer sur la rédaction de nouveaux statuts.

- **SUIVI DES FISSURES SUR L'ÉGLISE**

La présence de fissures importantes dans l'église a été constatée, des languettes de contrôle seront posées par Steve pour suivre l'évolution de la situation.

- **PIGNON DU LOCAL TECHNIQUE**

Des demandes de devis pour trouver des solutions pour amélioration visuelle du pignon seront demandés.

- **ARRACHAGE DE LA HAIE ET AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ALLÉE VALÉRY GISCARD D'ESTAING.**

Ce projet sera mis à l'étude.

- **PROCHAIN CONSEIL** : la date retenue est le jeudi 31 août 2023.

Lundi 10 juillet à 11h00, une cérémonie d'hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing aura lieu.

Mme le Maire sollicite les conseillers pour consulter le catalogue Festillésime en vue de l'organisation d'un spectacle en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question posée, la séance est levée.

Conformément aux débats, le 07 Juillet 2023

Mme le Maire

Marie-José CINTRAT



Le secrétaire de séance

Arnaud FERRAND

